

INFIRMIER SOUHAITANT S'INSTALLER EN LIBERAL

• Première démarche obligatoire :

Prendre contact avec la CPAM RPS au numéro unique dédié 04.91.83.72.20 ou vous pouvez consulter le site de la CPAM : www.ameli.fr afin de télécharger un dossier en vue d'obtenir l'accord de votre demande d'installation en libéral.

• Deuxième démarche obligatoire :

Se présenter uniquement si votre diplôme n'est pas enregistré dans le département des Bouches-du-Rhône, muni de votre diplôme original et pièce d'identité à l'ARS PACA Délégation territoriale 13 - SERVICE ADELI – Mme AUDIER - 132 Bd de Paris 13003 MARSEILLE (mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h)

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :

→ Original de l'accord de la CPAM (Indiquer numéro de téléphone ou mail)

Vous êtes salarié dans un établissement public

→ copie de l'arrêté portant décision de démission, mise en disponibilité, retraite etc.....

Vous êtes salarié dans un établissement privé

→ copie de l'acceptation de la direction portant démission ou mise en disponibilité ou retraite.

Ou

→ copie du contrat de temps partiel.

Ou

Si temps plein : copie de l'attestation de votre employeur indiquant qu'une activité libérale en qualité d'infirmier n'est pas incompatible avec les fonctions occupées au sein de l'établissement ou qu'il n'y a pas d'opposition à un exercice libéral complémentaire.